

PROGRAMME

Déontologie et non-discrimination

REF : PRP-010

CONTEXTE

Suite à la loi ALUR du 24 mars 2014, les professionnels de l'immobilier sont tenus à une obligation de formation continue, le respect de cette formalité étant indispensable à la délivrance de la carte professionnelle. A ce titre, le programme de formation dont inclure, au cours de trois années consécutives d'exercice au moins 2 heures portant sur la non-discrimination à l'accès au logement et au moins 2 heures portant sur les autres règles déontologiques. Cette formation s'inscrit dans ce cadre obligatoire.

Les textes : Décret n° 2015-1090 du 28 août 2015, Décret n° 2016-173 du 18 février 2016, Art. 1er de la loi du 6 juillet 1989, art. 225-1 et suivants du Code pénal.

Intervenant : David Rodrigues, juriste spécialisé en copropriété.

Durée : 2.00 heures + 2.00 heures, soit 4.00 heures (0.5 jour)

Lien du site boutique : <https://www.edilaix.com/formations-professionnelles/8219-vos-obligations-deontologie-et-non-discrimination.html>

Durée

4.00 heures (0.50 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- - Être capable d'assimiler les règles déontologiques et disciplinaires et de maîtriser les obligations qui en découlent

Contenu de la formation

- Déontologie
 - - Notions générales sur la déontologie et comparaison avec d'autres professions
 - - Emergence des règles déontologiques à destination des professionnels de l'immobilier
 - - Les obligations imposées par le Code de déontologie (éthique professionnelle, confraternité, respect des lois et règlements, compétence, confidentialité, conflit d'intérêt...)
 - - Les organes de la déontologie : le CNTGI et la Commission de contrôle
- Discrimination
 - - Définition de la discrimination
 - - Textes applicables et modalités de preuve de la discrimination
 - - Exemples de situations relevant de la discrimination
 - - Le rôle des professionnels dans la prévention de la discrimination
 - - Le défenseur des droits

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



Profils des apprenants

- Professionnels de l'immobilier, gestion et transaction

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)